



Appel à candidatures

L'EITI Madagascar est un établissement public à caractère administratif rattaché au Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques, visant la transparence et l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif à Madagascar par la mise en œuvre de la Norme EITI (Extractive Industries Transparency Initiative). L'EITI Madagascar est composé d'un Comité National, l'organe délibérant, d'un Secrétariat Exécutif, l'organe exécutif et d'une agence comptable.

Le Comité National est l'organe décisionnel de l'EITI Madagascar et constitue le cadre multipartite de concertation et d'échange de parties prenantes à la transparence des industries extractives. A cet effet, il a notamment pour mission:

- de prendre en toute indépendance les décisions stratégiques impliquant le processus EITI à Madagascar ;
- d'adopter un règlement intérieur des organes et structures de l'EITI Madagascar ;
- d'adopter un plan de travail entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de validation fixées par le Conseil d'administration international de l'EITI ;
- d'adopter le projet de budget présenté par le Directeur Exécutif ;
- d'effectuer le suivi du processus EITI Madagascar ;
- d'approuver les rapports EITI Madagascar et les rapports annuels d'avancement ;
- de participer à la Validation de l'EITI Madagascar.

Outre le Champion EITI Madagascar, le Comité National est composé de trois (03) collèges: celui de l'Administration, celui des Industries Extractives et celui de la Société Civile.

Le collège des Industries Extractives compte Huit (08) représentants : Deux (02) représentants d'entreprises pétrolières amont, élues parmi les membres de l'Association Professionnelle du secteur Pétrolier Amont de Madagascar (APPAM) ; Un (01) représentant d'une des entreprises pétrolières amont non membres de l'APPAM, élue par ses pairs ; Quatre (04) représentants d'entreprises minières, élues parmi les membres de la Chambre des Mines de Madagascar ; et Un (01) représentant d'entreprises minières non membres de la Chambre des Mines de Madagascar, faisant l'objet du présent appel à candidatures.

Pour compléter le collège des Industries Extractives du Comité National, l'EITI Madagascar recrute :

Un(e) représentant(e) des entreprises minières – non membres de la Chambre des Mines de Madagascar (CMM)

Ce représentant, en tant que membre du Comité National, devra participer pleinement, effectivement et activement aux réunions du Comité ainsi qu'à l'ensemble des activités nécessaires à la mise en œuvre de la Norme EITI à Madagascar.

Profil recherché :

La candidature est ouverte à toute personne, dirigeante ou salariée d'entreprise minière, non-membre de la CMM, répondant aux critères suivants :

- Bonne expérience et/ou intérêt pour la collaboration avec un grand spectre d'acteurs (secteur privé, société civile, gouvernements, etc.) ainsi que les compétences de dialogue et de négociation y étant associées ;



- Parcours attestant d'un engagement citoyen qui soit en conformité avec le Code de conduite de l'EITI.

Le représentant devra avoir la possibilité de se réunir à Antananarivo et de s'impliquer dans les réunions, la communication avec les autres membres du Comité National et les activités de sensibilisation de l'EITI Madagascar.

Les membres des organisations professionnelles regroupant les mines artisanales (petites mines) sont encouragés à postuler.

Seront considérés comme des atouts majeurs :

- la connaissance et l'expérience des principaux éléments de la chaîne de valeur de l'industrie extractive en particulier ceux qui se rapportent aux exigences de la Norme EITI ;
- la capacité à appliquer une réflexion stratégique de long terme afin de maintenir une Norme EITI forte lorsqu'il s'agit d'accommoder des intérêts organisationnels, nationaux et régionaux;

Rémunération :

La fonction de membre du Comité National est bénévole.

Dossier de candidature :

- Une lettre de motivation
- Un CV
- Une lettre de recommandation par l'entité source (entreprise minière et/ou association professionnelle dans le secteur minier).

Le dossier devra être envoyé, en version numérique (format pdf), au plus tard le lundi 30 Mai 2023 à 12h, à l'adresse email : office@eitimadagascar.mg , à l'attention de M. le Directeur Exécutif de l'EITI Madagascar.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez écrire à : office@eitimadagascar.mg.